



Elevage du Moulin

## Contrat de Saillie IAC 2024

Carus Sterrebornehof Z

Entre d'une part

### LE VENDEUR

**Edouard GUICHARD  
ELEVAGE DU MOULIN**

Le Moulin d'Aillon  
37120 CHAVEIGNES

☎ 06.11.11.92.57 / 06.15.40.94.15

✉ elevagedumoulin@outlook.com

Siret : 511 260 671 00025 - Code APE : 0143Z

N° TVA Intracommunautaire FR80 511260671

N° Traces : 37120001481183

Et d'autre part

### L'ACHETEUR

NOM .....

Adresse .....

CP et Ville .....

Pays .....

☎ .....

✉ .....

Siret : .....

N° TVA : .....

### Article 1 : Objet

**L'acheteur conclut ce contrat de saillie pour la saison 2024 aux conditions suivantes pour la jument :**

Nom : ..... N° SIRE : ..... N° UELN : .....

Le propriétaire ou son mandataire s'engage à avoir vérifié que la jument est confirmée et admise à la reproduction.

**L'ELEVAGE DE MOULIN** décline toutes responsabilités dans le cas où la jument n'est pas confirmée ou admise à la reproduction.

Centre d'insémination choisit : ..... Vétérinaire : .....

Adresse postale : ..... Ville et Code Postal : .....

Numéro de téléphone : ..... Adresse email : .....

### Article 2 : Modalité de paiement

**IAC Jument Pleine : 600 € HT soit 633 € TTC (\*) incluant 2 doses de 8 paillettes payable dans les conditions suivantes :**

➤ 300 €uros TTC (\*) à la réservation (non remboursable et non reportable si jument vide) + frais d'envoi

➤ 333 €uros TTC (\*) Jument pleine au 01/10/2024 (\*\*)

(\*) sous réserve de modification de taux de TVA

(\*\*) Garantie Jument pleine : La garantie Jument Pleine signifie qu'en cas de non gestation de la jument au 01/10/2024 et sur justificatif vétérinaire daté, la deuxième partie de la saillie sera rendu à l'acheteur.

**IAC GPV 48h : 663,51 € HT soit 700 € TTC (\*) incluant 2 doses de 8 paillettes payable dans les conditions suivantes :**

➤ 300 €uros TTC (\*) à la réservation (non remboursable et non reportable si jument vide) + frais d'envoi

➤ 400 €uros TTC (\*) GPV Poulain +48h (\*\*\*)

(\*) sous réserve de modification de taux de TVA

(\*\*\*) GPV Poulain +48h : La garantie GPV s'applique dans le cas où la jument ne donne pas naissance à un poulain vivant – de 48h et sur justificatif vétérinaire daté, la deuxième partie de la saillie ne sera pas due.

Possibilité d'une dose supplémentaire facturée 50€ HT hors frais d'acheminement (maximum 3 doses par contrat de saillie).



## **Contrat de Saillie IAC 2024**

**Carus Sterrebornhof Z**

**Transport des paillettes** dans un conteneur "DRYSHIPPER", trois choix sont possibles :

- Pour la France, la somme de 132 € TTC
- Pour les autres pays, détails du tarif en pièce jointe
- Gratuit (selon stock disponible) pour une mise en place à l'Elevage d'Archange - Hélène Gavaze  
5 Rue du Franc Rosier - 37420 RIGNY-USSÉ

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé accompagné :

- ✓ **Contrat Jument Pleine :**
  - 1 chèque de 432 € TTC (300€ pour la réservation + 132€ de frais d'envoi)
  - 1 chèque de 333 € TTC jument pleine encaissable au 10/10/2024
- ✓ **Contrat GPV Poulain +48h**
  - 1 chèque ou virement de 432 € TTC (300€ pour la réservation + 132€ de frais d'envoi)
  - La 2ème tranche GPV 48h d'un montant de 400€ TTC sera due à la naissance +48h

Les chèques sont à établir à l'ordre de **Edouard Guichard – Elevage du Moulin**.

**Possibilité de paiement par virement pour les contrats GPV Poulain +48h**

**Edouard GUICHARD - Elevage du Moulin IBAN : FR76 3008 7338 5600 0207 0570 142 BIC : CMCIFRPP**

**Le certificat de saillie sera remis après gestation confirmée ou naissance du poulain vivant +48h et encaissement intégral des sommes dues.**

Fait à : .....

Le : ...../...../.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

**L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales et accepte sans réserve les droits et obligations du présent contrat :**

**Le Vendeur :**



## Contrat de Saillie IAC 2024

### Carus Sterrebornehof Z

#### ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

**1.1.** Les présentes conditions générales de vente des saillies de **CARUS STERREBORNEHOF Z** définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de saillie. L'acheteur déclare en avoir pris connaissance et accepte sans réserve les droits et obligations y afférents. Toute commande de saillie est régie par les présentes conditions.

**1.2.** L'acheteur a pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations artificielles. Il passera avec le centre d'insémination de son choix une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant subvenir à la jument de l'acheteur.

**1.3.** Le prix de la saillie ne comprend pas les frais d'envoi, les frais d'insémination, les frais de pension, de suivi gynécologique ni d'analyses éventuelles...

#### ARTICLE 2 – DÉMARCHES APPLICABLES AU CONTRAT DE SAILLIE

La livraison des doses sera déclenchée lors de la validation du contrat et du règlement par le vendeur, à la suite de sa réception.

#### ARTICLE 3 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**3.1.** Le règlement des frais techniques équivaut à la réservation de la saillie. Il doit être payé lors de la signature de ce contrat.

**3.2.** L'expédition des doses commandées ne sera effectuée qu'après le paiement des frais techniques de la saillie. La déclaration de saillie sera remise à l'acheteur par son centre d'insémination. Les déclarations de naissance, sauf cas particulier, seront envoyées à l'acheteur par e-mail après paiement intégral des sommes dues.

**3.3.** Pour les contrats de saillies **Garantie Jument Pleine**, l'acheteur devra impérativement informer le vendeur avant le 1<sup>er</sup> Octobre par le biais d'un **certificat vétérinaire daté** que la jument n'est pas pleine, à défaut, la jument sera considérée comme gestante et le paiement sera donc encaissé de plein droit.

**3.4.** Pour les contrats de saillies **GPV Poulain vivant 48h**, l'acheteur devra impérativement informer le vendeur dans les 48h par le biais d'un **certificat vétérinaire daté** que la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable, à défaut, le poulain sera considéré comme viable et la garantie ne pourra s'appliquer et le paiement sera donc encaissable de plein droit.

#### ARTICLE 4 – VENTE DE SAILLIES EN INSEMINATION ARTIFICIELLE CONGELÉE

**4.1.** A la réservation du contrat de saillie, l'acheteur établit un règlement pour 2 doses de 8 paillettes (soit 16 paillettes) de sperme congelé. **Possibilité d'une dose supplémentaire facturée 50€ HT hors frais d'acheminement (maximum 3 doses par contrat de saillie).**

**4.2.** Les frais de mise en place de la semence sont à la charge de l'acheteur. Les frais d'acheminement sont à réglés pour la somme de 132 € TTC pour la France, tarif pour les autres pays en pièce jointe. L'acheminement des doses de la semence sera assuré par un service Express sous la responsabilité juridique d'EUROGEN (9 bis, route de St Côme – BP 338 – 50500 CARENTAN / 02 33 42 12 49).

**4.3.** La semence congelée non utilisée, après paiement intégral des sommes dues, reste propriété du VENDEUR. Dans le cas où l'acheteur ne souhaiterait pas conserver ses doses restantes, il peut retourner celles-ci à sa charge chez EUROGEN (contacter le vendeur pour les modalités de retour).

Si le reste des doses est utilisé par l'acheteur, il se doit alors de souscrire de nouveau un contrat pour acheter une carte de saillie supplémentaire et ne payer que la partie jument pleine (soit 333€ TTC) ou la partie GPV 48h (soit 400€ TTC). Si le reste des doses est utilisé par un contractant différent, un nouveau contrat sera établi et celui-ci se devra de payer une nouvelle saillie au prix de 633€ TTC ou 700€ TTC avec les modalités identiques à **l'article 2 du présent contrat**.

**4.4.** Toute modification du présent contrat (changement de titulaire, changement de jument...) ne peut se faire qu'avec l'accord des deux parties, faute de quoi un nouveau contrat sera exigé de pleins droits.

#### ARTICLE 5 – QUALITÉ DES DOSES CONGELÉES

**5.1.** Une dose de sperme congelé contient des paillettes de 0,5ml qui sont concentrées à cent millions de spermatozoïdes/ml. La traçabilité de la semence que nous distribuons est totalement assurée. Aussi, toute contestation à propos de la qualité de la semence ne pourra être prise en compte que si le demandeur est à même de nous communiquer les références de l'éjaculat ; la couleur des paillettes ainsi que les informations imprimées sur les paillettes (Nom de l'étalon, numéro d'identification, numéro du lot et date de congélation).

#### ARTICLE 6 – DROITS ET LITIGES

Les présentes conditions de vente de saillie rédigées en langue française seront exécutées et interprétées conformément au droit français. En cas de litige, l'acheteur s'adressera en priorité au vendeur pour une solution amiable. A défaut et en cas de contestation pour l'application des présentes, le litige sera soumis au Tribunal de grande instance lorsque l'acheteur est un particulier ou au Tribunal de commerce lorsque l'acheteur est un professionnel, juridictions compétentes dans le ressort du domicile du vendeur.

Signature de l'acheteur

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



## Contrat de Saillie IAC 2024

### Carus Sterrebornehof Z

### TARIFS EUROGEN 2024 EN RENDU DOMICILE SEMENCE CONGELÉE (HORS FRAIS DE DOSSIER SANITAIRE)

France	Tarifs
Expédition de semence	110 € HT (132 € TTC) <i>(Préparation des doses 16,50 € HT + transport 93,50 € HT)</i>
Supplément pour livraison de samedi	10 € HT (12 € TTC)
Préparation pour retrait sur place ou dépôt	16,50 € HT (19,80 € TTC) <i>(Facturation au propriétaire de l'étalon)</i>
Mise en froid et remplissage Cryo client	15 € HT (18 € TTC) <i>(Prévenir votre client avant enlèvement de la semence)</i>
Mise en froid et remplissage cuve client	1,60 € HT / litre (1,92 € TTC) <i>(Prévenir votre client avant enlèvement de la semence)</i>

Pays	ENVOI AÉRIEN	ENVOI ROUTE
	Tarif aller/retour HT	Tarif aller/retour HT
Allemagne	383 € (délai 24 heures)*	
Autriche	425 €	
Belgique	383 € (délai 24 heures)*	214 € (délai 48 heures)*
Bulgarie	456 €	
Croatie	456 €	
Danemark	425 €	
Espagne	383 €	
Estonie	456 €	
Luxembourg		213 € (délai 48 heures)
Finlande	425 €	
Royaume Uni *	425 €	
Hongrie	456 €	
Irlande du Nord	383 €	
Irlande du Sud	425 €	
Italie	383 €	
Norvège	420 €	
Pays-Bas	383 €	
Pologne	456 €	
Portugal	425 €	
République Tchèque	456 €	
Roumanie	456 €	
Slovénie	456 €	
Suède	425 €	
Suisse	420 €	
Grèce	425 €	
Lituanie	456 €	

\* Préciser votre choix lors de votre demande d'expédition : aérien ou route

Frais de dossier sanitaire CEE : 50€ HT / Etalon

Frais de dossier sanitaire « Pays Tiers » + \* Royaume Uni : 110€ HT / Etalon

Toute modification sur certificat sanitaire déjà effectué sera facturée 50€ HT pour l'UE et 110€ HT pour les autres pays